

PRIX BELLIER

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de la Réunion n° 48 II/3 en date du 18 Octobre 1961.

à Messieurs les Maires,

Au cours de la prochaine session de votre Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir statuer sur les candidatures éventuelles au Prix Bellier.

Deux extraits de la délibération devront m'être adressés en cas de proposition et un extrait seulement si aucune candidature n'a été examinée./.

Pour le Préfet et par déléguation
Le Secrétaire Général,
Signé: P. BOLOTTE.

LE MAIRE. - Monsieur MANES, Adjoint Spécial de la Montagne propose M. VANWASCAPPEL Camille domicilié à la Montagne, lieu dit la "Grande Ravine".

Il s'est distingué dans la recherche des enfants CHAMAND, 4 ans et 3 ans, noyés accidentellement le 17 Mars 1961.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition qui lui est faite.